



GROUPE LYONNAIS UNIVERSITAIRE DE PLONGÉE

SAISON 2019 / 2020

PIECES A FOURNIR

- Une **photo d'identité** avec le nom prénom inscrit au dos
- Une **photocopie** du certificat médical type (non-contre-indication à la plongée, **sans restriction**), de moins de trois mois, présentée en même temps que l'original que vous conserverez.
- Une photocopie de votre carte d'étudiant.
- Une photocopie de votre dernier diplôme de plongée pour les nouveaux inscrits ou anciens ayant changé de niveau.
- Une photocopie du carnet de plongée pour les « Niveau 1 » attestant de 4 plongées en milieu naturel (carnet à présenter)
- Un chèque du montant de votre cotisation annuelle.
- Le présent dossier dûment rempli et **signé au dos**.

ETAT CIVIL

Nom : _____ Date de naissance : _____

Prénom : _____ Lieu de naissance : _____ Département : _____

CONTACT

Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____

@ Mail : _____ Portable : _____ fixe : _____

STATUT UNIVERSITAIRE

Statut étudiant : _____ Université : _____ Cadre GLUP : _____

La plongée est-elle une option notée ? _____ Membre du personnel : _____

Autre cas (indiquer la filière suivie, ou la profession) : _____

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT / RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Nom et prénom : _____ Téléphone : _____

Etes-vous **médecin** ? _____ Etes-vous allergique à l'**aspirine** ? _____

BREVETS ET QUALIFICATIONS DE PLONGÉE - SECOURISME

Niveau de plongeur : _____ Niveau d'enseignement : _____

Autres qualifications : _____

Diplôme secourisme : _____ Formation DSA : _____

SOMME À VERSER. Au minimum [A] et [B] ; [C] en plus si débutant et [D], [E] et [F] facultatifs.

A – Licence FFESSM (obligatoire) <i>Inclus assurance en Responsabilité Civile + permis de pêche sous-marine.</i>	<input type="checkbox"/> 41 €	Si déjà licencié, n° de licence 2018-2019 : Club :
B – Cotisation GLUP (obligatoire)		
Etudiant(e) Lyon 1 et Lyon 2	<input type="checkbox"/> 70 €	
Etudiant(e) Autres	<input type="checkbox"/> 85 €	
Salarié(e) Lyon 1 et Lyon 2	<input type="checkbox"/> 100 €	
Salarié(e) Autres	<input type="checkbox"/> 120 €	
Sorties uniquement (sans piscine)	<input type="checkbox"/> 59 €	
Moniteur/Cadre du GLUP	<input type="checkbox"/> 35 €	Contactez l'administration du GLUP pour plus de détails
C – Pack Débutant Carte CMAS Niveau 1, Passeport et Carnet de plongée, 1 séance fosse 20m, 1 bonnet de bain GLUP	<input type="checkbox"/> 40 €	Pour les personnes préparant le Niveau 1.
D – Assurance individuelle complémentaire (facultative)*		En cas de dommages corporels et besoin d'assistance. TRÈS IMPORTANT : bien que facultative, nous insistons sur l'utilité de la prise d'une assurance complémentaire qui couvre des frais souvent exclus des assurances classiques. Se renseigner le cas échéant avec les assurances personnelles déjà souscrites. Le détail des garanties et couvertures de chaque assurance fédérale est disponible auprès de la Compagnie LAFONT ASSURANCES Tél : +33(0)4 68 35 22 26 E-mail : contact@lafont-assurances.com / il appartient à chaque adhérent de s'assurer d'être couvert par des garanties d'assurance suffisantes au regard de ses besoins, ce <u>notamment</u> s'il entend s'inscrire à des sorties plongées avec le GLUP (cf. verso)
FFESSM-LAFONT Loisir 1 Base	<input type="checkbox"/> 20 €	
FFESSM-LAFONT Loisir 2 Base	<input type="checkbox"/> 25 €	
FFESSM-LAFONT Loisir 3 Base	<input type="checkbox"/> 42 €	
FFESSM-LAFONT Loisir 1 Top	<input type="checkbox"/> 39 €	
FFESSM-LAFONT Loisir 2 Top	<input type="checkbox"/> 50 €	
FFESSM-LAFONT Loisir 3 Top	<input type="checkbox"/> 83 €	
E – Licence passager FFESSM (Ni piscine, ni sorties avec le GLUP)	<input type="checkbox"/> 42 €	Licence seule, pratique hors GLUP
F – Vêtements GLUP <input type="checkbox"/> Tee-shirt 10€ <input type="checkbox"/> Sweat 35€ <input type="checkbox"/> Bonnet de Bain 5€ (compris dans pack débutant) €	
TOTAL CHOISI :		
A+B+D+F ou E+D+F €	Chèque N°1 débité à la remise du dossier
C (pack débutant) €	Chèque N°2 débité en janvier 2020
Total €	
Don à l'association (ouvre droit à réduction d'impôt de 66%) €	Chèque supplémentaire

*Une assurance individuelle est obligatoire pour toute pratique en compétition

Plongeurs du Glup et sorties club : mode d'emploi

1 – PRINCIPE :

Plusieurs sorties en milieu naturel sont organisées au cours de l'année universitaire.

Elles s'adressent à tout licencié inscrit au GLUP (ci-après le participant) et titulaire au minimum du Niveau 1 de la FFESSM ou d'un diplôme équivalent reconnu par la FFESSM.

Les dates de ces sorties sont communiquées :

- Sur le site internet <http://plongeeglup.fr> à la rubrique **Sorties**.
- Par voie d'affichage à la piscine.
- Par courrier électronique

Le GLUP prend en charge l'organisation matérielle et l'encadrement des plongées, ainsi que l'organisation de l'hébergement sur le lieu de plongée ; selon les hébergements, l'organisation de la restauration est ou non prise en charge par le GLUP.

Le Directeur de Plongée (DP), responsable de l'organisation des plongées, juge de la capacité des plongeurs à évoluer sous l'eau.

Il peut ainsi limiter la profondeur et le temps d'évolution voire interdire la plongée à tout participant en cas de conditions météorologiques dangereuses, consommation de substances illicites, alcool, de nuit écourtée ou s'il estime son niveau insuffisant eu égard aux conditions ; cette décision ne donnera lieu à aucun remboursement de la part du GLUP.

Le participant s'engage à ne pas effectuer d'activité physique ou sportive pendant les douze heures qui suivent sa dernière plongée.

2 - INSCRIPTIONS :

L'inscription à ces sorties suppose l'utilisation par le participant des prestations prévues (plongées, hébergement, restauration).

Les inscriptions sont prises dans l'ordre du versement des arrhes (50 € par jour de sortie), lesquels valident seuls l'inscription.

Les arrhes ne sont pas remboursables en cas de désistement si un participant de remplacement n'est pas trouvé 48h minimum avant la sortie. Aucun remboursement d'arrhes ou de solde de règlement ne sera effectué, même en cas de désistement, empêchement pour raison médicale impérieuse ou cas de force majeure intervenant avant la sortie plongée ou au cours de cette dernière ; il appartient en conséquence à chaque participant qui le souhaite de souscrire à une assurance complémentaire couvrant ce type de risques.

La première sortie de l'année civile intervient après le passage du Niveau 1. Elle est destinée prioritairement aux nouveaux brevetés niveau 1, mais reste ouverte à tous les adhérents qui peuvent s'inscrire en liste d'attente.

Il est impératif de ne pas attendre les résultats de l'examen du Niveau 1 pour s'inscrire à la première sortie. En cas de non-réussite à l'examen, le GLUP s'engage à rembourser les arrhes qui lui auraient été versées pour cette sortie sauf manque d'assiduité aux cours.

3 - TRANSPORT :

Le transport est à la convenance et à la charge du participant. Le GLUP organise uniquement une réunion de préparation au cours de laquelle les participants sont invités à prendre entre eux les dispositions nécessaires pour organiser et garantir leur transport par leurs propres moyens ; cette organisation du transport relève en conséquence de l'unique responsabilité des participants, lesquels s'engagent à respecter le Code de la Route et utiliser des véhicules assurés, présentant toutes garanties de sécurité et d'entretien pour assurer leur transport dans des conditions optimales de sécurité. La responsabilité du GLUP ne saurait être engagée de quelque façon que ce soit.

Le participant s'engage à ne pas prendre l'avion dans les 24h qui suivent la dernière plongée du séjour et à ne pas se rendre en altitude dans le même délai, les trajets routiers choisis devant **impérativement** éviter les cols et routes d'altitude (+ de 1000 m d'altitude).

4 - MATERIEL :

Bloc, détendeur, et gilet de stabilisation sont prêtés gratuitement aux membres à jour de leur cotisation dans le cadre des sorties organisées par le club. Toute autre sortie de matériel (plongées entre membres) suppose l'accord écrit **préalable** du Président et le respect des prérogatives d'organisation, de direction de plongée et de sécurité définies par son niveau et par le Code du Sport.

Le matériel est remis au participant lors de la réunion de préparation qui se tient en général quelques jours avant la sortie, au local du GLUP. La présence à cette réunion est requise pour tout participant à la sortie. Un chèque de caution pourra être demandé pour garantir le respect de l'intégrité du matériel prêté.

Le participant est seul responsable du matériel qui lui est confié, de sa sécurité et de son entretien courant (rinçage) ; il s'engage à le restituer en parfait état, rincé à l'eau douce, à la date fixée par l'organisateur.

Le participant s'engage pendant la période où il est en possession du matériel du GLUP à ne pas l'utiliser pour un usage autre que celui prévu dans le cadre de la sortie GLUP sans une **AUTORISATION EXPRESSE ET ÉCRITE PRÉALABLE** du Président.

La réparation de toute détérioration anormale constatée au retour sera à la charge du membre.

5 – DROIT A L'IMAGE :

Le GLUP est un club associatif où la convivialité reste une valeur importante, par conséquent, il est fréquent que des membres prennent des photos que nous publions ensuite sur des sites Internet Publics et réseaux sociaux (Page Facebook ou site du Glup en accès restreint).

Cochez la case si **vous refusez** que le GLUP utilise votre image sur des sites publics :

6 – ACCEPTATION :

Je soussigné(e)

Déclare avoir pris connaissance de l'intégralité de ce document et en accepter sans réserve les termes.

Le Signature :